

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 14 août 2008 modifiant l'arrêté du 20 avril 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel commun affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle

NOR : SJSJG0830800A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 relatif à la création d'un comité technique paritaire ministériel affaires sociales placé auprès du ministre du travail et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel commun affaires sociales du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, du ministère des solidarités, de la santé et de la famille et du ministère de la parité et de l'égalité professionnelle,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 20 avril 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

Pour la CFDT

Membres titulaires

Mme Bodin-Saffray (Marie-Jeanne), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Paris ;

M. Bollier (Guillaume), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Oise ;

M. Lacaze (Yves), secrétaire du SACAS-CFDT ;

Mme Siffredi (Marie-Ange), secrétaire nationale SYNTEF-CFDT.

Membres suppléants

M. Delhaye (Jean-Fabien), direction générale de l'action sociale ;

M. Dalmeida (Benoît), direction départementale de l'action sanitaire et sociale du Pas-de-Calais ;
Mme Joly (Martine), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle du Nord ;

M. Laisné (Frédéric), direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Languedoc-Roussillon.

Pour la CGT (Confédération générale du travail)

Membres titulaires

M. Astolfi-Franchi (François), direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Bretagne ;

Mme Denoyer (Sylvie), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Paris ;
Mme Marty (Catherine), secrétaire générale de la CGT administration centrale ;
M. Royer (Philippe), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Essonne ;

Membres suppléants

M. Djebali (Bouzid), direction de l'administration générale et de la modernisation des services ;
M. Doplat (Christian), direction régionale des affaires sanitaires et sociale d'Auvergne ;
M. Girardet (Christophe), direction départementale de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle de la Côte-d'Or ;
Mme Vinck (Lydie), direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.

Pour FO

Membres titulaires

M. Guérard (François), secrétaire général de SNPASS-FO ;
M. Ducourant (Christian), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Aube ;

Membres suppléants

M. Pelletier (Robert), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Charente ;
M. Trime (Yvan), direction départementale des affaires sanitaires et sociales de Haute-Vienne.

Pour l'UNSA

Membres titulaires

M. Galy (Jean-Noël), secrétaire général de l'UNSA emploi-solidarité ;
M. Louppe (Jean-Claude), direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Ardennes ;
M. Zeau (Michel), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Loire-Atlantique.

Membres suppléants

M. Aurillac (Philippe), direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Gironde ;
M. Cressard (Jean-Dominique), direction de la sécurité sociale ;
Mme Noulain (Martine), UNSA emploi-solidarité.

Article 2

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Paris, le 14 août 2008.

Pour les ministres et par délégation :
*Le sous-directeur des statuts
et du développement
professionnel et social,*
E. WAISBORD